

tement des Chemins de fer a été établi pour cette fin et est au courant de tous les secrets de cette question des communications. J'ai déjà fait voir qu'une compagnie de chemin de fer dans la situation où se trouve ici le département ayant une partie de son réseau sur la terre ferme et l'autre partie de l'île, aurait également la gestion du service qui leur sert de trait d'union.

La fin que je me proposais en présentant cette motion ayant été atteinte par ce débat, et le ministre ayant suggéré que la motion soit retirée pour le moment, et déclaré qu'elle serait mise à l'étude par le ministère, je ne vois pas de raison de ne pas accéder à sa demande. Je suis heureux de voir que la question a été discutée par le ministre des Chemins de fer, le chef de l'opposition, le ministre de la Marine et autres, et je suis persuadé que cette discussion aura de bons résultats. J'ai fait voir de quel sérieux embarras souffre la population de ma province dans l'expédition de ses produits, en comparaison des habitants des autres provinces canadiennes. C'est bien là la fin que j'avais en vue en présentant cette motion. Nous devrions être mis sur un pied d'égalité avec nos concurrents de la terre ferme, avec le reste de la population canadienne, en ce qui regarde les tarifs pour le transport des marchandises et des voyageurs, ou, du moins, il faudrait se rapprocher un peu plus de l'égalité qu'aujourd'hui.

Cette question mérite d'occuper l'attention du Gouvernement, et je suis persuadé que, si toute l'affaire relevait d'un seul département, il nous serait plus facile d'arriver à une certaine uniformité des tarifs que sous le régime de la gestion combinée de deux départements. Tant que les conditions actuelles n'auront pas été changées, nous n'atteindrons pas la fin que nous avions en vue en nous adjoignant à la Confédération. Monsieur l'Orateur, vu les circonstances, je consens à retirer ma motion.

(La motion est retirée).

CLOTURE DE LA SEANCE.—TRAVAUX DE LA CHAMBRE.

L'hon. M. FIELDING : La motion qui figure ensuite au feuillet, si nous en abordions maintenant la discussion, nous retiendrait ici probablement très tard. On semble d'avis de ne pas entamer le sujet ce soir, et je propose en conséquence la clôture de la séance.

M. TAYLOR : Quand sera déposée la correspondance échangée entre le premier ministre et M. le juge Cassels, qu'on nous avait promise pour ce soir ?

L'hon. M. FIELDING : Si le premier ministre n'est pas ici demain, j'irai aux renseignements à ce sujet. Je suis sûr qu'elle sera déposée demain.

M. J. J. HUGHES.

M. TAYLOR : Que ferons-nous demain.

L'hon. M. FIELDING : La Chambre sera invitée à se former en comité du budget. Je crois que l'honorable député d'Assiniboia (M. Knowles) désire discuter la question du chemin de fer de la baie d'Hudson, et cette motion invitant la Chambre à passer à l'examen des articles du budget sera faite en vue de fournir l'occasion de discuter ce sujet, et aussi, plus tard, le budget même.

(La motion de M. Fielding est adoptée et la Chambre lève sa séance à dix heures et vingt-cinq minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mardi, 7 avril 1908.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

1re LECTURE

D'un projet de loi (n° 151), déposé par M. Crawford, concernant la compagnie des embranchements du Grand-Tronc-Pacifique.

MOTION D'ORDRE.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) propose :

Que d'ici à la fin de la session, les projets émanant de l'initiative gouvernementale aient priorité chaque lundi immédiatement après les questions des députés.

M. SPROULE : Le feuillet portant encore environ soixante-cinq objets divers dont on ne pourra aborder l'étude que sur le consentement du Gouvernement, j'aimerais avoir l'avantage de pouvoir remettre à l'étude la motion que j'ai vainement tenté de faire adopter il y a quelque temps, à l'occasion d'une proposition d'ajournement faite par le premier ministre. Cette motion n'a rien que de raisonnable : la Chambre en a déjà adopté sans discussion une semblable dont j'ai la copie imprimée par devers moi. A vrai dire, cette motion-là a une portée plus étendue que la mienne. Ma motion intéressant les deux partis politiques autant que moi-même, et comme le dépôt du dossier ne saurait nuire à personne, je prie le premier ministre de vouloir faire droit à ma demande.

Sir WILFRID LAURIER : Je regrette d'avoir à dire que nombre de députés ont des motions ou des projets de loi dont ils seraient bien aises de pouvoir saisir la Chambre. Mais nous voici rendus à une époque de la session où il est d'usage de proposer que les projets du Gouvernement aient priorité chaque lundi. Si mon honorable ami voulait bien ne pas insister sur